



Actualités OFS

Embargo: 30.06.2015, 9:15

14 Santé

Neuchâtel, juin 2015

Accidents et problèmes de santé liés au travail

Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2013

Renseignements:

Jean-François Marquis, OFS, Section Santé, tél. 058 463 67 54

jean-francois.marquis@bfs.admin.ch

N° de commande: 1513-1300

Accidents et problèmes de santé liés au travail

En 2013, 6% des personnes de 15 ans et plus ayant eu une activité professionnelle au cours des 12 mois précédents ont été victimes d'accident au travail. La même année, 11% des personnes ayant eu au moins une activité professionnelle au cours de leur vie déclaraient souffrir d'un problème de santé causé ou renforcé par le travail (accidents non compris).

Les accidents professionnels ainsi que les problèmes de santé causés par le travail sont des facteurs qui peuvent avoir une influence considérable sur l'état de santé de la population. Un module de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) réalisée en 2013 (cf. encadré 4) permet de documenter la fréquence de ces problèmes, de distinguer les branches d'activité et les professions les plus concernées et d'analyser l'association entre les risques rencontrés au travail et ces difficultés.

Accidents au travail

En 2013, 6% des personnes avec un emploi au moment de l'enquête ou au cours des 12 mois précédents ont eu au moins un accident au travail (cf. encadré 1). Cela correspond à quelque 316'000 personnes. 5% ont eu un accident et 1% deux accidents ou plus. Dans près de la moitié des cas (49%), les personnes ayant eu un accident professionnel n'ont pas dû arrêter de travailler. Plus d'un quart (28%) d'entre elles ont arrêté de travailler moins de deux semaines à cause de cet accident et un petit quart (23%) deux semaines ou plus.

Encadré 1: Accidents au travail

Sont pris en considération les accidents qui se sont produits au travail, c'est-à-dire lors de son accomplissement ou pendant sa durée (heures supplémentaires et services externes compris), et qui ont valu des blessures, même de petites coupures. Les accidents sur le chemin du travail sont par contre exclus.

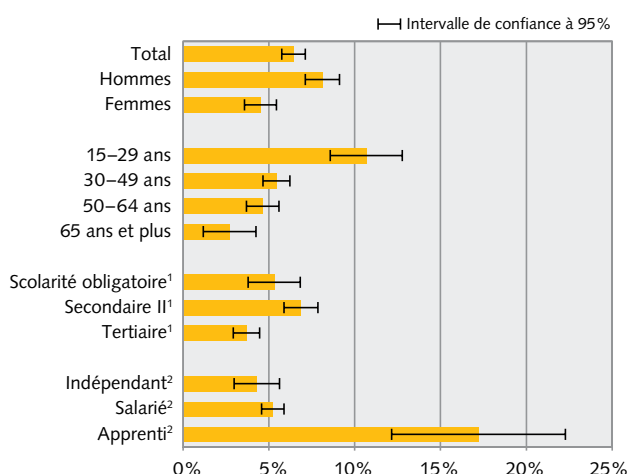
Les questions relatives aux accidents de travail ont été posées aux personnes actives professionnellement au moment de l'enquête ainsi qu'à celles au chômage ou inactives au moment de l'enquête mais ayant exercé une activité professionnelle au cours des 12 mois précédents (N=8279). La branche d'activité et la profession exercée au moment où l'accident s'est produit sont connues lorsque ce dernier est intervenu durant l'activité principale (ou secondaire) actuelle, exercée au moment de l'enquête, ou durant l'activité précédente, soit presque neuf fois sur dix.

Les risques rencontrés au travail sont connus lorsque l'accident s'est produit durant l'activité principale actuelle, soit huit fois sur dix.

Accidents au travail, en 2013

Population de 15 ans et plus active professionnellement au cours des 12 derniers mois

G 1



¹ 25 ans et plus

² Personnes ayant eu un accident dans le cadre de leur activité principale actuelle

Source: ESPA 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Les hommes ont plus d'accidents que les femmes (8% contre 5%; G 1). La part des hommes travaillant dans des professions avec un taux d'accident élevé, comme les métiers de l'industrie et l'artisanat, ou exposés dans leur travail à des risques physiques est plus élevée que celle des femmes (cf. infra).

Les personnes de moins de 30 ans (11%) ont plus souvent des accidents que les plus âgées. Les apprentis sont particulièrement nombreux à être victimes d'un accident au travail (17%). Ils sont proportionnellement plus souvent actifs dans les métiers de l'industrie et de l'artisanat et ils sont plus souvent exposés à un cumul de risques physiques, deux caractéristiques associées à un risque d'accident plus élevé. Même si l'on ne tient pas compte des apprentis, le taux d'accident des moins de 30 ans (8%) reste supérieur à celui des autres classes d'âge.

La différence selon le niveau de formation ne concerne que les hommes. Ceux avec une formation de niveau tertiaire ont significativement moins souvent d'accident au travail que ceux avec une formation du niveau secondaire II ou correspondant à la scolarité obligatoire (4% contre 10% et 7%, respectivement).

Accidents selon la branche ou la profession

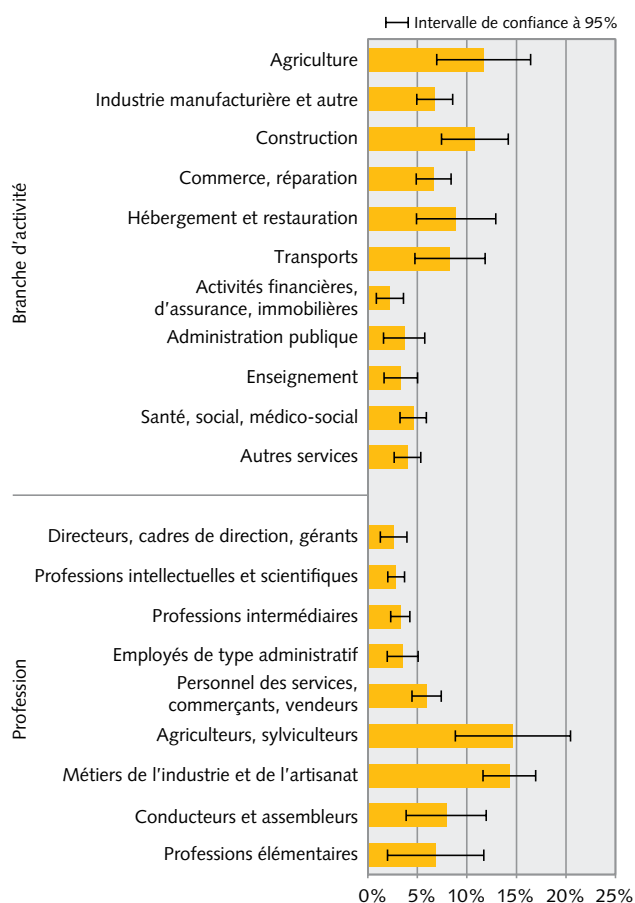
Sans surprise, le taux de personnes ayant eu au moins un accident professionnel est nettement en dessus de la moyenne dans l'agriculture (12%) et la construction (11%) (G 2). L'hébergement et la restauration ainsi que les transports sont également deux branches avec un taux d'accident élevé. Celui-ci est par contre en dessous de la moyenne dans les banques, assurances et activités immobilières (2%), l'enseignement (3%), l'administration publique (4%) et les autres services (4%).

Parmi les professions, les agriculteurs et sylviculteurs (15%) ainsi que les métiers de l'industrie et de l'artisanat (14%) sont les plus exposés, alors que le taux d'accident ne dépasse pas les 4% dans les professions dirigeantes, intellectuelles et scientifiques, intermédiaires ou administratives.

Accidents selon la branche d'activité ou la profession, en 2013

Population de 15 ans et plus active professionnellement au cours des 12 derniers mois

G 2



Uniquement les accidents intervenus dans l'activité principale (ou secondaire) actuelle ou dans l'activité précédente

Source: ESPA 2013

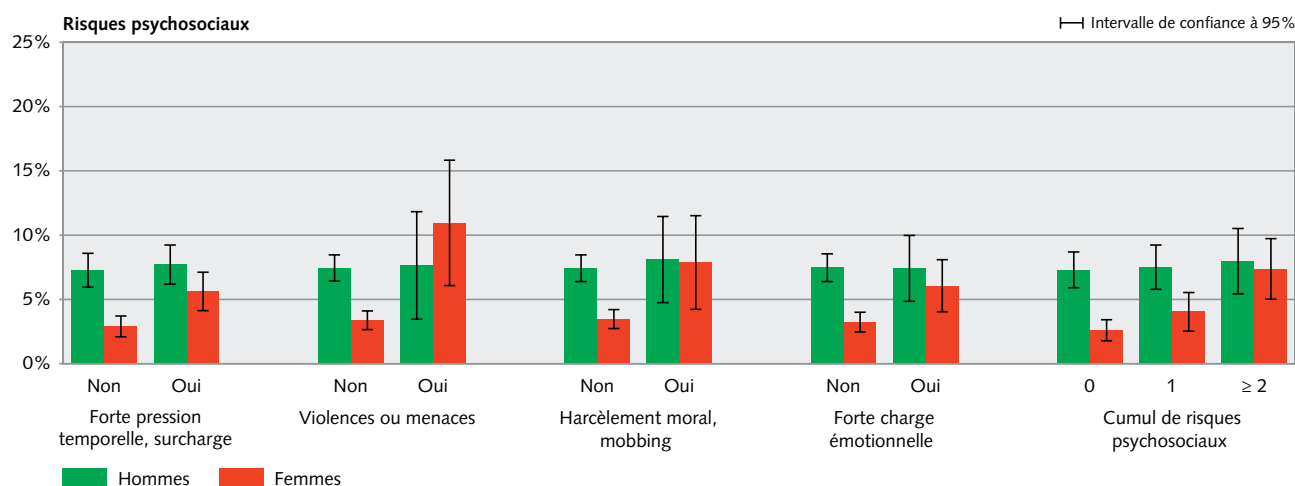
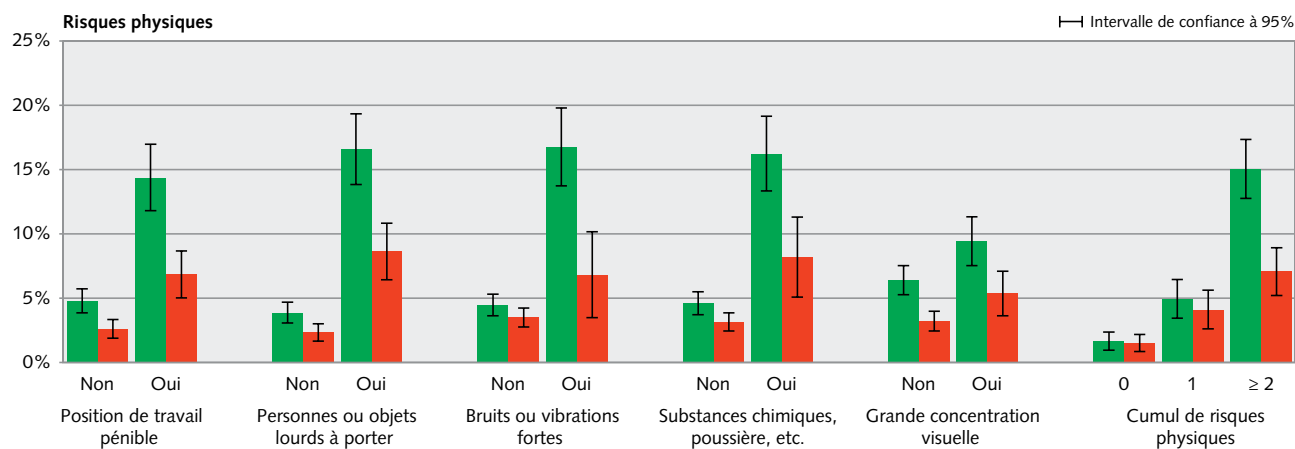
© OFS, Neuchâtel 2015

Professions et branches d'activités se recoupent en partie. Par exemple, les métiers de l'industrie et de l'artisanat sont surreprésentés dans l'industrie et dans la construction. Les professions intellectuelles et scientifiques, intermédiaires et administratives le sont par contre dans les services, à l'exception du commerce, de la restauration et des transports.

Accidents selon les risques au travail, en 2013

Population active occupée de 15 ans et plus

G 3



Uniquement les accidents intervenus dans l'activité principale actuelle

Source: ESPA 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Accidents selon les risques au travail

Les personnes déclarant être exposées dans leur travail à un risque physique (cf. encadré 2) ont plus souvent un accident que celles qui n'y sont pas confrontées (G3). La grande concentration visuelle, contrainte qui correspond le moins aux risques physiques traditionnels, est la situation la plus faiblement associée à une augmentation du taux d'accident.

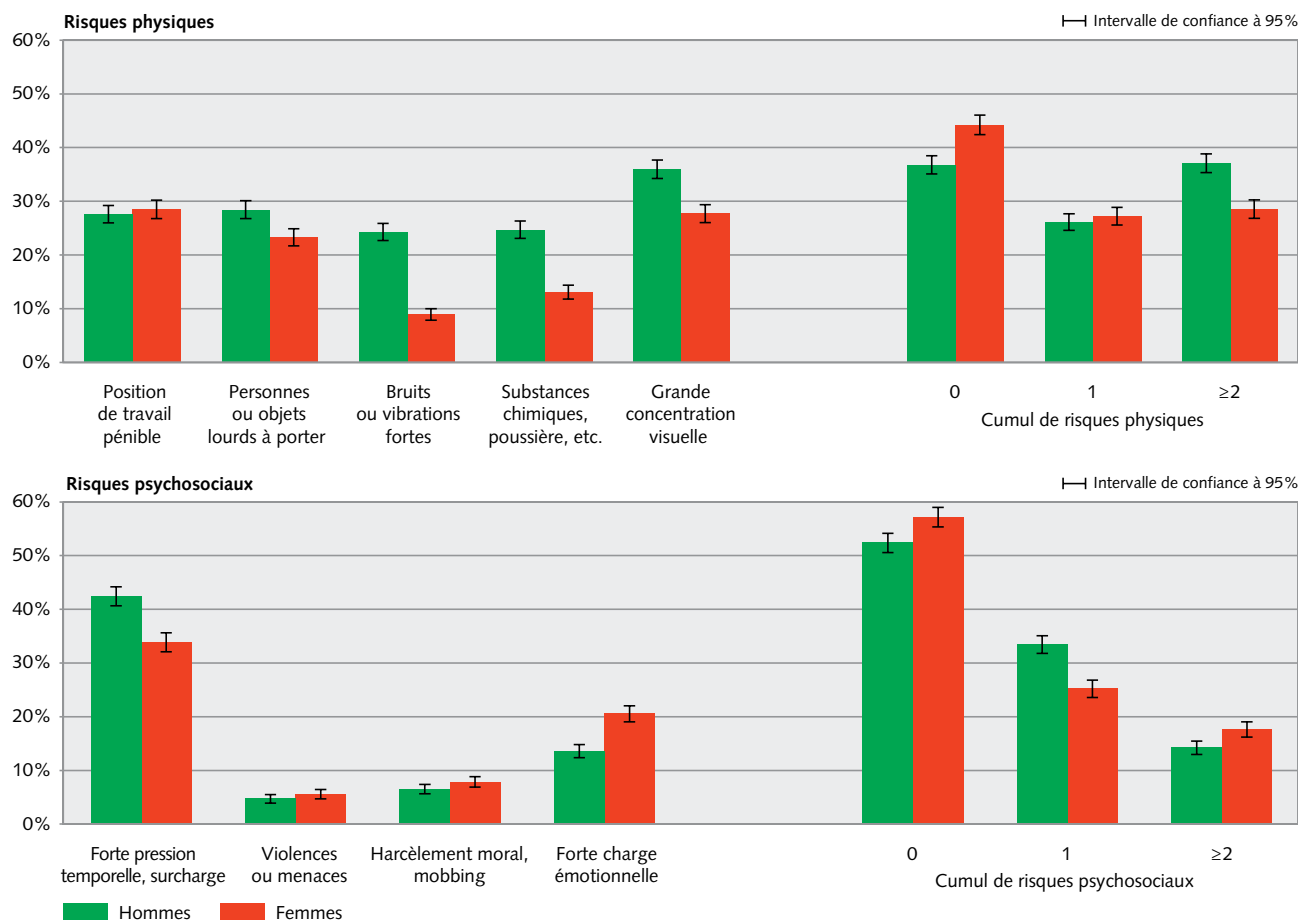
Moins de 2% des personnes exposées à aucun des cinq risques physiques à propos desquels l'enquête les a interrogées ont été victimes d'un accident au travail en 2013. En cas d'exposition à au moins deux risques physiques, le taux d'accident passe à 15% chez les hommes et 7% chez les femmes.

La situation diffère pour les risques psychosociaux (G3). Chez les hommes, le taux d'accident ne varie pas selon l'exposition à ces risques. Les hommes travaillant dans l'agriculture, l'industrie et la construction – branches avec un fort taux d'accident – sont surreprésentés parmi ceux qui déclarent ne pas être exposés aux risques psychosociaux. A l'inverse, les femmes exposées à au moins deux de ces risques, et dont la moitié travaille dans la branche santé, social et médico-social, ont plus souvent des accidents que celles qui n'y sont pas confrontées (7% contre 3%).

Les personnes qui travaillent sur appel ont plus souvent un accident que celles qui ne sont pas soumises à ce type d'horaire de travail (12% contre 5%). Il en va de même pour les hommes engagés par une agence privée de placement temporaire (14% contre 6%), mais pas pour les femmes.

Risques au travail, en 2013

Population active occupée de 15 ans et plus

G 4

Source: ESPA 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Problèmes de santé liés au travail

En 2013, 11% des personnes ayant exercé une activité professionnelle au moins une fois dans leur vie ont eu, au cours des 12 mois précédant l'enquête, des problèmes de santé (accidents non compris) causés ou renforcés par leur activité professionnelle actuelle ou précédente (cf. encadré 3). Cela correspond à plus de 750'000 personnes. 8% déclarent un problème de santé et 3% au moins deux. Il n'y a pas de différence selon le sexe.

Les personnes de 50 à 64 ans déclarent plus souvent des problèmes de santé liés à leur travail (15%) que celles des autres groupes d'âge (G5). Les personnes avec un bas niveau de formation sont également plus nombreuses à avoir des problèmes de santé liés au travail (15%) que celles avec un niveau de formation plus élevé. Parmi les actifs occupés, il n'y a pas de différence significative entre indépendants, salariés et apprentis.

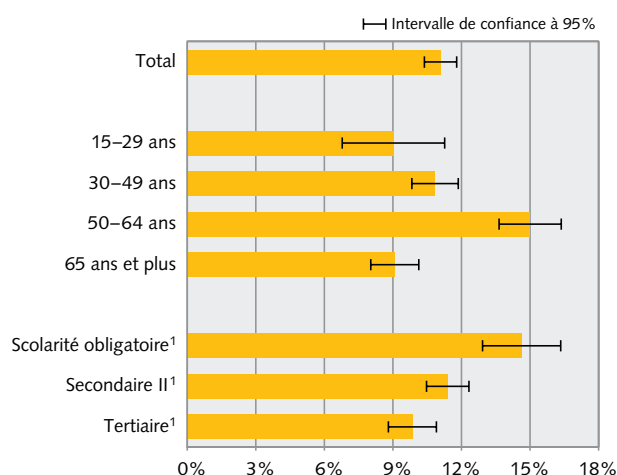
Encadré 2: Risques au travail

Les personnes actives occupées au moment de l'enquête (N=7770) ont répondu, par oui ou par non, à des questions relatives aux risques rencontrés dans leur travail actuel: risques physiques (position pénible, port de charges lourdes, etc.) et risques psychosociaux (surcharge, mobbing, charge émotionnelle, etc.).

60% des personnes actives occupées sont exposées dans leur travail à au moins un risque physique parmi cinq documentés (G4). Les hommes sont plus souvent exposés aux risques physiques que les femmes, sauf pour les positions de travail pénibles, et 37% d'entre eux sont confrontés à au moins deux risques physiques (29% chez les femmes). 45% des personnes actives occupées sont exposées à au moins un risque psychosocial parmi les quatre documentés. Les hommes déclarent plus souvent que les femmes être confrontés à une forte pression temporelle ou à une surcharge de travail (42% contre 34%), alors que les femmes doivent plus fréquemment que les hommes faire face à de fortes charges émotionnelles ou à une fatigue de compassion, en étant par exemple confrontées à des blessés ou de la misère (21% contre 14%).

Problèmes de santé liés au travail, en 2013

Population de 15 ans et plus ayant eu au moins une activité professionnelle au cours de la vie **G 5**



¹ 25 ans et plus

Source: ESPA 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Les problèmes de santé liés au travail les plus souvent mentionnés sont les douleurs osseuses, articulaires ou musculaires dans les différentes parties du corps, qui représentent 59% des cas, suivies par les situations de stress, de dépression ou d'angoisses (19%). Les douleurs osseuses, articulaires ou musculaires sont plus souvent mentionnées que la moyenne par les personnes de 65 ans et plus (72%) et par celles avec un bas niveau de formation (70%). De leur côté, les personnes avec une formation du niveau tertiaire déclarent plus souvent que la moyenne des situations de stress (26%).

Encadré 3: Problèmes de santé liés au travail

Sont pris en considération les problèmes de santé causés ou renforcés par l'activité professionnelle actuelle ou précédente et qui se sont manifestés au cours des douze mois précédant l'entretien. Les blessures dues à des accidents de travail intervenus durant la même période sont exclues.

Toutes les personnes ayant eu au moins une activité professionnelle au cours de leur vie ont été interrogées à ce sujet (N=12'151).

La branche d'activité et la profession exercée au moment où le problème de santé est apparu sont connues lorsque cela s'est produit durant l'activité principale (ou secondaire) actuelle, exercée au moment de l'enquête, ou durant l'activité précédente, ce qui correspond à plus de trois quarts des cas.

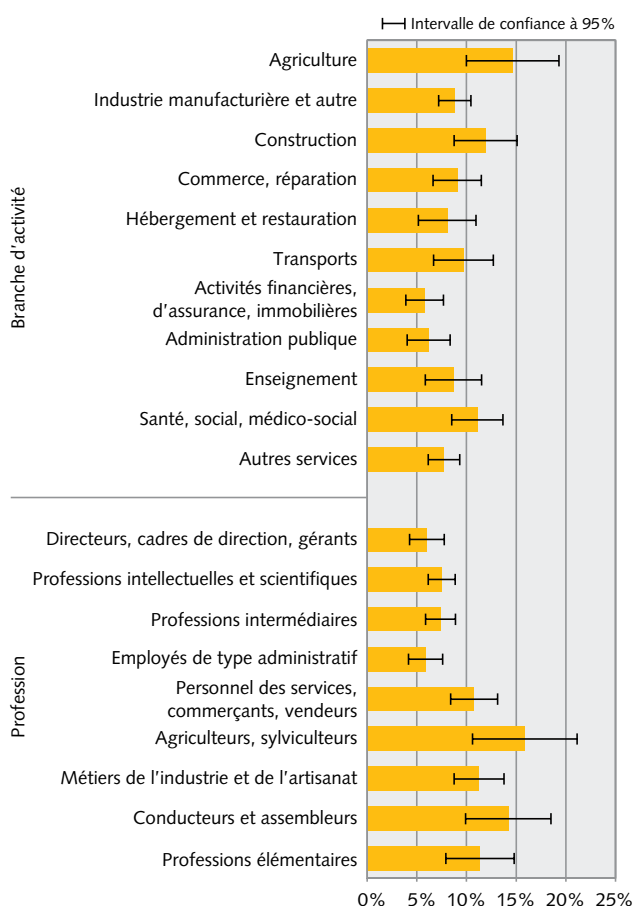
Les risques rencontrés au travail sont connus lorsque le problème de santé est apparu durant l'activité principale actuelle, ce qui correspond à un peu moins de la moitié des cas.

Trois quarts des personnes avec des problèmes de santé liés au travail disent être limitées par ces problèmes dans leurs activités quotidiennes, au travail ou pendant leurs loisirs: 50% un peu et 26% fortement. Les personnes de 50 ans et plus sont deux fois plus souvent fortement limitées que celles des classes d'âge plus jeunes (35% contre 18%). La différence est du même ordre de grandeur entre personnes avec une formation du niveau de la scolarité obligatoire et personnes avec une formation tertiaire.

Au cours des 12 mois précédant l'enquête, 15% des personnes avec un problème de santé lié au travail ont été, à cause de celui-ci, dans l'impossibilité de travailler pour une durée inférieure à deux semaines et 25% l'ont été pour une durée de deux semaines ou plus.

Problèmes de santé liés au travail selon la branche d'activité ou la profession, en 2013

Population de 15 ans et plus ayant eu au moins une activité professionnelle au cours de la vie **G 6**



Uniquement les problèmes de santé apparus dans l'activité principale (ou secondaire) actuelle ou dans l'activité précédente

Source: ESPA 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Problèmes de santé selon la branche d'activité et la profession

C'est dans l'agriculture (15%), la construction (12%) et le secteur santé, social, médico-social (11%) que la part des personnes déclarant des problèmes de santé liés à leur travail est la plus élevée (G6). Elle est la plus faible (6%) dans le secteur des banques, assurances et activités immobilières ainsi que dans l'administration publique.

Deux grands groupes se dessinent en matière de professions. Parmi les professions dirigeantes, intellectuelles et scientifiques ou intermédiaires ainsi que parmi les employés administratifs, moins de 8% des personnes déclarent un problème de santé lié au travail, alors que dans les autres professions ce taux avoisine les 11% ou leur est supérieur.

Les branches et les professions dans lesquelles les problèmes de santé liés au travail sont les plus fréquents sont également celles où l'exposition à un cumul de

risques physiques est la plus élevée. Dans le secteur santé, social, médico-social, cela se combine avec une forte exposition à un cumul de risques psychosociaux.

Problèmes de santé selon les risques au travail

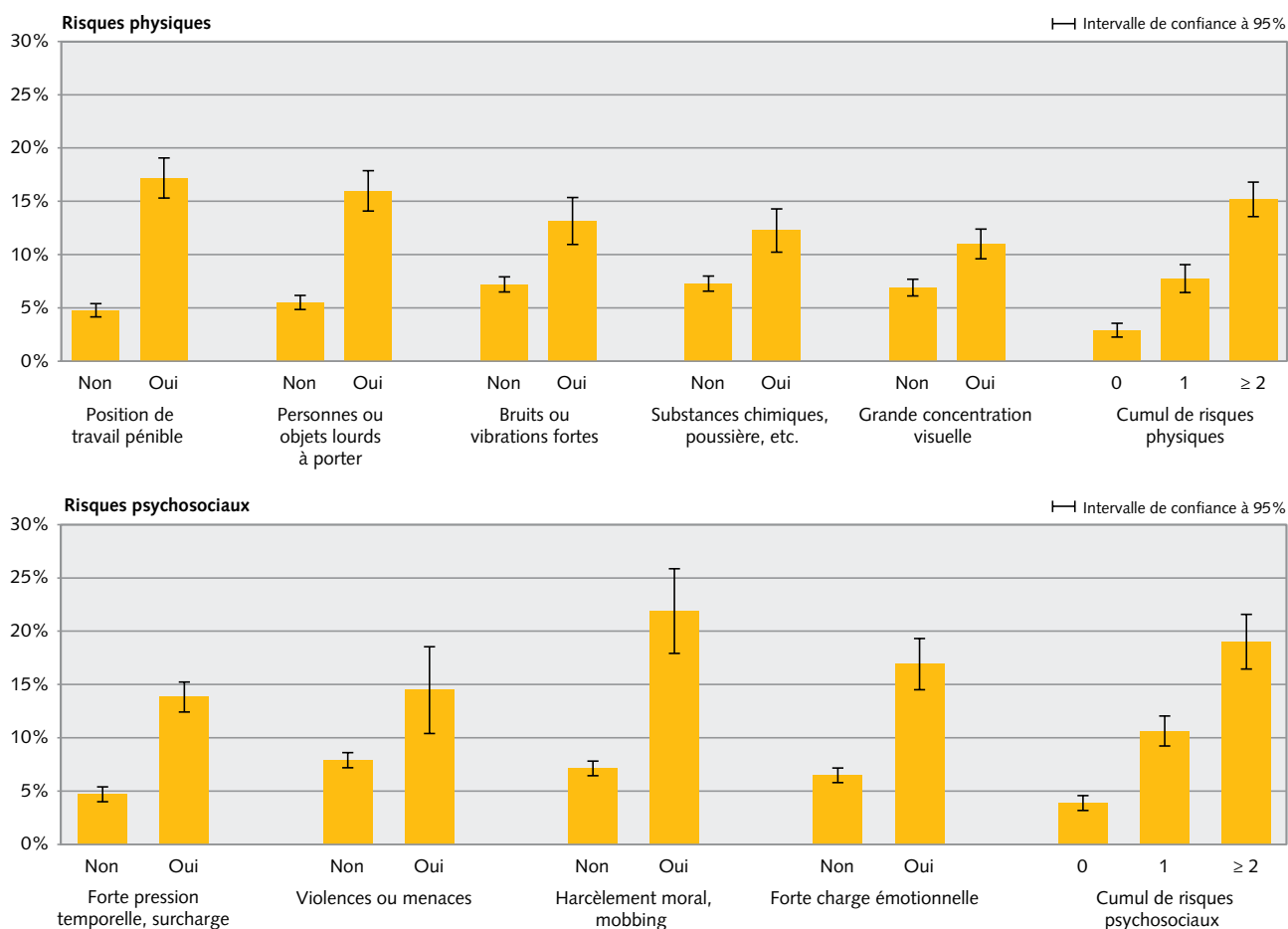
Les personnes exposées dans leur travail à des risques physiques ou psychosociaux (cf. encadré 2) sont systématiquement plus nombreuses à déclarer des problèmes de santé liés à leur travail (G7). Il n'y a pas de différence entre hommes et femmes.

Les personnes qui ont eu un accident de travail sont également plus nombreuses à déclarer un problème de santé lié au travail, autre que cet accident (18% contre 10% pour celles qui n'ont pas eu d'accident). Travailler pour une agence temporaire ou sur appel n'est pas associé à un risque accru de déclarer des problèmes de santé liés au travail.

Problèmes de santé liés au travail selon les risques au travail, en 2013

Population active occupée de 15 ans et plus

G 7



Uniquement les problèmes de santé apparus dans l'activité principale actuelle

Source: ESPA 2013

© OFS, Neuchâtel 2015

Associations avec l'état de santé général

Les femmes qui ont eu un accident au travail ont un état de santé général qui est moins bon que celles qui n'en ont pas eu (G8). Elles déclarent plus souvent que les autres un état de santé auto-évalué qui n'est pas bon (23% contre 10%), des problèmes de santé chroniques (35% contre 22%) et des limitations depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement (32% contre 17%). Chez les hommes, seules les limitations dans les activités habituelles sont plus fréquentes parmi ceux ayant eu un accident au travail (18% contre 12% pour les hommes n'ayant pas eu d'accident).

L'association est plus prononcée entre les problèmes de santé liés au travail et un état de santé général qui n'est pas bon, et elle est systématique chez les hommes comme chez les femmes (G8). Ainsi, la part des personnes limitées dans les activités habituelles est trois fois plus grande chez les personnes déclarant un problème de santé lié au travail que chez celles n'en déclarant pas (57% contre 18%).

Ces résultats illustrent le fait que les accidents de travail comme les problèmes de santé attribués à l'activité professionnelle sont effectivement associés à une dégradation de l'état de santé général des personnes concernées.

Encadré 4: L'ESPA 2013 et le module «Accidents du travail et autres problèmes de santé liés au travail»

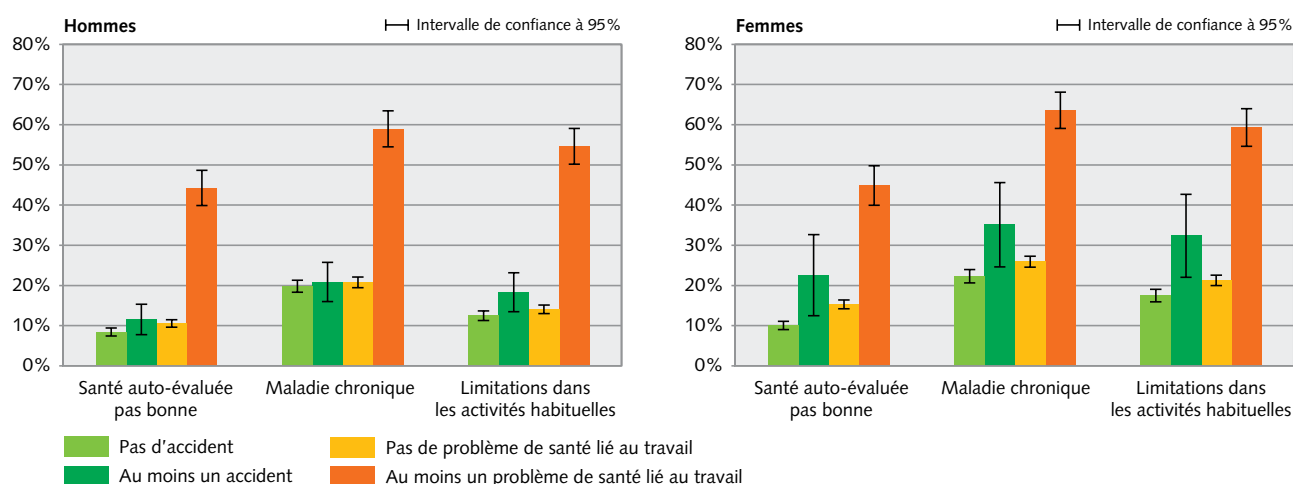
L'enquête suisse sur la population active (ESPA) est une enquête par sondage qui a pour but de décrire la structure et l'évolution de la population active ainsi que les comportements sur le marché du travail. Elle est réalisée chaque année depuis 1991 et elle s'appuie sur les recommandations du Bureau international du travail (BIT) et d'Eurostat afin d'en rendre les résultats comparables au niveau international.

La population couverte par l'ESPA est la population résidente permanente de 15 ans ou plus. Les personnes de nationalité étrangère travaillant en Suisse avec un permis frontalier ou avec un permis de courte durée (durée cumulée inférieure à douze mois) ne sont donc pas prises en considération.

En 2013, une partie des personnes interrogées dans le cadre de l'ESPA et ayant eu au moins une activité professionnelle au cours de leur vie ont répondu aux questions d'un module européen portant sur les accidents au travail, les problèmes de santé causés par le travail et les facteurs de risque pour la santé physique ou le bien-être psychique rencontrés au travail (12'151 personnes). Ce sont les données de ce module «Accidents du travail et autres problèmes de santé liés au travail» qui sont présentées ici.

Etat de santé général selon les accidents ou les problèmes de santé liés au travail, en 2013

G 8



Accidents: population de 15 ans et plus active professionnellement au cours des 12 derniers mois

Problèmes de santé liés au travail: population de 15 ans et plus ayant eu au moins une activité professionnelle au cours de la vie

Source: ESPA 2013

© OFS, Neuchâtel 2015